



N°30

# COMMUNE DE RINGENDORF

## Bulletin communal

Responsable de la publication : Pascal HERRMANN  
dépôt légal novembre 2021

### Fenêtres de l'Avent

Du 1er au 24 décembre, un calendrier de l'Avent grandeur nature sera réalisé dans les rues du village grâce à la participation de 24 familles qui ont accepté de décorer une fenêtre de leur maison et la faire découvrir successivement selon le plan qui sera disponible devant la mairie à partir du 29 novembre. L'ensemble des fenêtres sera visible jusqu'au 6 janvier 2022, **une balade de découverte est prévue le mardi 28 décembre à 18h30**, ponctuée par un conte de Noël.

Si vous souhaitez participer aux différents ateliers de l'association A Tout Ringendorf, n'hésitez pas à rejoindre le groupe de bénévoles, contactez Carine au 06 82 94 34 24.

### Commémoration du 11 novembre 1918



Il n'y aura pas de cérémonie publique cette année, le dépôt de gerbe sera réalisé en comité restreint. Nous espérons pouvoir à nouveau organiser une cérémonie publique l'année prochaine pour la commémoration du 8 mai.

### Calendriers des pompiers et ramassage des sapins

L'amicale des pompiers va distribuer ses calendriers dans les boîtes aux lettres des habitants **le samedi 27 novembre** accompagnés des coordonnées pour effectuer vos dons. Ils vous remercient d'avance de votre participation.



**Le 8 janvier 2022**, les pompiers vont passer dans les rues pour ramasser les sapins que vous pourrez déposer devant chez vous.

Notre commune bénéficie des services d'une section locale permettant d'écourter considérablement les délais d'intervention en cas d'appel au 112 (ou 18).

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de deux nouvelles recrues dans la section, permettant de pérenniser ce service de proximité. Si vous aussi, vous êtes intéressé pour les rejoindre, n'hésitez pas à appeler le chef de corps Christian SCHOLLER au 06 70 55 41 13

### Vente de matériel de la salle polyvalente

Un certain nombre de matériels plus utilisés sont mis en vente. Il s'agit de tables, chaises, vaisselle et de certains équipements de cuisine. La date de la vente ouverte aux habitants du village est fixée au samedi 20 novembre de 14h à 18h sur le parking arrière de la salle polyvalente. La liste de prix sera affichée sur place.



illustrations non contractuelles



## Jeux sur la place du village

La place du village est un lieu de rencontre et de convivialité permettant de se retrouver, jouer, échanger et apprendre le vélo aux tout petits.

Pour préserver la sécurité de tous, nous insistons sur l'interdiction de grimper sur les murs, les grillages, les portillons, les monuments et équipements publics aux abords de la place.

Des dégradations ainsi que des dangers sur la voie publique ont été relevés ces derniers temps. Nous demandons aux parents de rappeler ces règles de bonne conduite à leurs enfants.

## Loi Montagne

A compter du 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 31 mars, dans certaines communes des massifs montagneux, il faudra équiper sa voiture de pneus hiver (ou détenir des chaînes dans son coffre) pour limiter les embouteillages en cas de neige et améliorer la sécurité des usagers.

Dans les communes signalées par les panneaux ci-contre, votre véhicule (voiture de tourisme, utilitaire léger ou camping-car) doit :

\*disposer dans le coffre de chaînes à neige (ou dispositifs équivalents) permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;

\*ou être équipé de quatre pneus hiver.

La liste des communes concernées est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/content/download/45600/294012/file/11.10+CP+avec+ANNEXE.pdf>

A noter que les communes d'Ingwiller, de Saverne et de La Petite Pierre, entre autres sont concernées par cet arrêté.



## Déjections canines dans le village

La mairie est interpellée par le personnel enseignant concernant les déjections canines régulièrement trouvées sur la place du village. Cette place constitue également la cour de récréation des enfants de l'école maternelle. Après plusieurs rappels sans résultat dans des bulletins passés, nous avons décidé d'interdire l'accès à cette place aux animaux, même tenus en laisse. Cette interdiction sera prochainement matérialisée par des panneaux sur la place.

Nous comprenons la gêne occasionnée pour les propriétaires consciencieux qui ramassent les déjections de leur chien, mais nous devons aujourd'hui aller vers une réglementation plus stricte pour assurer la salubrité de cet espace public et scolaire. Rappelons que dans tout le village, les éventuelles déjections de vos animaux domestiques doivent être ramassés par vos soins et mis dans votre poubelle.

Rappelons également qu'il relève des propriétaires de chiens de clôturer suffisamment leur propriété pour empêcher la fuite des chiens qui se retrouvent à divaguer dans la commune sans maître.

## Divagation de chiens dans les espaces naturels

Par ailleurs, les instances du parc naturel des Vosges du Nord, la Fédération de chasse et l'Office de la biodiversité nous rappellent que la divagation des chiens dans la nature peut gêner la nidification des oiseaux et gibiers de nos campagnes.

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou instrument sonore permettant son rappel (100 mètres).

Le code rural précise en outre que durant la période du 15 avril au 30 juin, tous les chiens doivent être tenus en laisse dans les prés, champs, vergers et bois en dehors des chemins forestiers.

## Démarches d'urbanisme en ligne

A partir du 1er janvier 2022, il sera possible de réaliser demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme). En lien avec l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique), la commune de Ringendorf proposera ce téléservice au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-urbanisme>

## Procurations électorales en ligne

Donner une procuration pour les élections peut aujourd'hui se préparer en ligne sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr). Grâce à cette pré-saisie, le passage en gendarmerie pourra être considérablement accéléré. N'hésitez pas à anticiper la démarche pour les élections à venir en 2022.

## Entretien des abords des propriétés

2021 a favorisé la pousse abondante de la végétation. Certaines haies et massifs nécessitent un entretien important pour ne plus déborder sur la voie ou les chemins.

Que dit la loi : Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

Pourquoi ? Afin de :

- Ne pas gêner le passage des piétons ;
- Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.
- Ne pas toucher les fils aériens (électriques, téléphone ou éclairage public).

Les branchages ne devront en aucun cas être abandonnés au sol, mais évacués par vos soins à la déchetterie.

Nous vous remercions par avance de l'application de ces règles pour préserver l'aspect général de la commune. Habiter un beau village, tout le monde en profite tous les jours, et pour cela, il suffit d'un peu de bonne volonté partagée.

Ceci s'applique également au balayage des feuilles mortes et arrachage des mauvaises herbes.

N'oublions pas l'entretien hivernal (dénivellement en cas de neige ou verglas) qui doit permettre une bonne circulation des usagers et éviter les accidents.



## Date fête de Noël des aînés

Afin de permettre de prévoir la date dans vos agendas, nous vous informons que la fête de Noël des Aînés aura lieu le 11 décembre 2021 à midi à la salle des fêtes de Schalkendorf. Les invitations arriveront par courrier individuel aux personnes de 65 ans et plus.

## Activités seniors proposées par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de Hanau-Lichtenberg organise des activités gratuites à destination des seniors, par exemple : des ateliers numériques, un atelier Art thérapie ou une visite sensorielle du château et jardins disparus de Bouxwiller.

Par ailleurs, des séances de Babelstübli consacrées au soutien des aidants sont également organisées. Pour plus d'informations contactez Ludivine Frering au 06 07 82 47 26 ou consultez le site internet de la communauté de Communes Hanau - La petite Pierre : <https://www.hanau-lapetitepierre.alsace/services-a-la-population/seniors/>.

## Plateforme solidaire

Lancée en fin d'année 2020, la plateforme solidaire numérique de la Communauté de Communes (<https://benevolat.hanau-lapetitepierre.alsace>) prend un nouvel élan. Elle facilite la mise en relation de bénéficiaires avec des bénévoles. Son objectif est de favoriser le maintien à domicile de personnes isolées, en perte de mobilité et d'autonomie (liée à l'âge mais aussi à la santé, au handicap ou à la précarité...) tout en les connectant à des bénévoles pour la réalisation de services de proximité. **Une plateforme sans contraintes, en toute sérénité**

- Besoin d'aide ? Bénéficiez des services de notre plateforme via un numéro unique, le **03 88 70 41 08**, pour toutes les demandes de petits services ou de convivialité,
- Envie d'aider, devenez bénévole. Vous pouvez choisir quelle action vous souhaitez effectuer et quand, et intégrer une communauté de bénévoles favorisant les échanges d'expériences et de rencontres ;

Les services proposés par les bénévoles sont, par exemple : les visites et appels de convivialité, le portage de courses, l'accompagnement aux balades, l'aide informatique ou administrative...

Plus de renseignements : Tél 03 88 70 41 08 – Mail [benevolat@hanau-lapetitepierre.alsace](mailto:benevolat@hanau-lapetitepierre.alsace)

## Recensement militaire et journée du citoyen

Chaque jeune Français dès 16 ans doit **obligatoirement** se faire recenser à la mairie de son domicile muni des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois cette démarche effectuée, l'administration pourra convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).



**Rappelons que pour s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, BEP,...), un justificatif de recensement est demandé. Soyez prévoyants pour ne pas vous retrouver bloqués en dernière minute.**